

■ Etudiants boursiers

Les bourses algériennes ou algéro-françaises (B.A.F) sont octroyées par le gouvernement algérien. Pour l'obtention d'une bourse, les démarches se font à partir d'Algérie.

En ce qui concerne les formations à l'étranger, elles sont octroyées par le ministère de tutelle et les démarches se font à partir d'Algérie.

Pièces à fournir par l'étudiant à son arrivée au Consulat Général :

1. La lettre de présentation (bourse algéro-française) .
2. L'attestation de bourse du CROUS (bourse algéro-française) .
3. L'attestation de premier départ.
4. Certificat d'inscription .
5. Relevé d'identité bancaire (RIB).
6. Photocopie passeport .
7. Une Fiche interne de renseignements à remplir.
8. Une photo d'identité récente.

Une Fiche est à disposition pour le bilan pédagogique qui doit être retournée à nos services avant le 10 juillet 2007, dûment complétée, revêtue du cachet officiel de l'établissement d'accueil, signée par l'intéressé (e), et accompagnée des documents suivants :

1. Cinq photocopies de ladite fiche ;
2. Quatre pour les étudiants en formation ;
3. Cinq photocopies des relevés de notes de l'année en cours ;
4. Pour les doctorants, un état justifiant de l'avancement des travaux de la Thèse doctorale visé par le Directeur de thèse et/ ou des publications (en quatre exemplaires).

Pièces à fournir pour le renouvellement du dossier bourses :

1. L'attestation de renouvellement de bourse
 2. L'attestation de bourses du CROUS (bourse algéro-française)
 3. Certificat d'inscription
-

■ Organismes d'information et d'accueil :

Etudiants venus à Lyon dans le cadre de programmes d'échanges :

Le premier lieu ressource est le service Relations Internationales de l'établissement d'accueil.

Etudiants boursiers:

Selon le cas, ils bénéficient des services de l'un des deux organismes suivants :

1. **CROUS** (Centre Régional des Œuvres universitaires et Scolaires)
59 rue de la madeleine-69365 Cedex 07
Tél : 04 72 80 13 20 ou 04 72 80 13 21
www.crous-lyon.fr www.cnous.fr (site du centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires).
le CROUS est également le service qui gère les résidences et les restaurants universitaires.
2. **EGIDE**
42 rue de l'université-69007 LYON Tél : 04 78 69 28 99
<http://www.egide.asso.fr>
Ces deux organismes se répartissent la tâche d'accueillir les boursiers du gouvernement français et des gouvernements étrangers.

■ Mouvement associatif

Un listing d'associations culturelles et culturelles répertoriées existe au Consulat Général. Pour y figurer, une nouvelle association doit présenter les photocopies des documents suivants :

1. agrément de la préfecture.
2. des statuts
3. composition du bureau
4. copie de la parution au journal officiel.